

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Bruxelles, *19* / *2* / 19*06*

N° *5040/24*

A *M. Musin, Siez*
Musées

OBJET :

8^a

ANNEXE

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un *tableau* qui *fait* l'objet de *votre* *lettre du 24*

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, *pourra* être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, M. *Musin*, l'assurance de notre considération distinguée.

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

Salle de Ventes Sainte-Gudule

DIRECTEUR : J. FIEVEZ

TABLEAUX

OBJETS D'ART, MEUBLES

Livres, Gravures

EXPERTISE

3, RUE DU GENTILHOMME, 3

BRUXELLES



Bruxelles, le 24 Février 1906



Commission Royal du Musée de Peinture

J'ai l'honneur de vous soumettre le
tableau suivant signé Malenac. Le prix de cette
œuvre est vingt mille francs.

Prière de me faire connaître sitôt possible
votre décision et d'agréer l'assurance de ma
haute considération

Fievez

Salle de Ventes Sainte-Gudule

DIRECTEUR: J. FIEVEZ

TABLEAUX

OBJETS D'ART, MEUBLES

Livres, Gravures

EXPERTISE

3, RUE DU GENTILHOMME, 3

BRUXELLES



Bruxelles, le 2 Mars 1906

Commissaire des Monies Royaux de Peinture et de
Sculpture de Ville

Comme suite à votre W. de 28 février, je
vous prie de vouloir remettre au porteur de la présente
le tableau signé Molenaer.

Truivy. Meplum, l'assurance de ma haute
considération